

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et le lundi 14 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sangatte sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle MUYS (suppléante de Mme DESEIGNE), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Charles COUSIN (pouvoir reçu de M. ENGRAND), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MIGNONET), Pascal GAVOIS, Claude KIDAD, Alexandre LEPRINCE (suppléant de M. PERALDI), Fabrice MARTIN (suppléant de Mme NOEL), Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Véronique DESEIGNE (suppléée par Mme MUYS), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par M. MARTIN), Messieurs Emmanuel AGIUS, Yves ENGRAND (pouvoir donné à M. COUSIN), Gérard GREMAT, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par M. DUBUS), Antoine PERALDI (suppléé par M. LEPRINCE), Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles COUSIN

T1-12-2020 : COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES PNEUS ISSUS DES DECHETERIES - CONVENTION AVEC LA SOCIETE GOMMAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Le système actuel de collecte des pneus sur les déchèteries engendre de nombreuses contraintes en termes de risques professionnels, de stockage et de transport.

En effet, le dépôt des pneus en déchèterie est effectué dans des bennes dites « en mélange » (pneus propres et sales). Par conséquent, un tri doit être réalisé afin de séparer les pneus propres (pour lesquels un rechapage est possible) et les pneus sales (destinés à une valorisation matière), permettant ainsi de suivre les filières de valorisation appropriées. Le tri est exécuté, soit de benne à benne, soit les bennes de pneus sont déchargées au sol au niveau de centre de tri pour éviter tout risque de chute mais, dans les deux cas, des manipulations fastidieuses et importantes sont nécessaires.

Par conséquent, une réflexion concernant la mise en place d'un nouveau dispositif a été menée.

Afin de réduire les risques et d'optimiser la collecte, le stockage et le transport des pneus, il est proposé un nouveau système de dépôt et séparation des déchets pneumatiques. Celui-ci consisterait à mettre en place 2 containers sur chaque déchèterie. Les pneus seraient donc triés directement et stockés dans les containers appropriés.

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

16 DEC. 2020

La mise à disposition et la collecte de ces derniers, tout comme le traitement des pneus seraient assurés par la société Gommage.

Afin de définir les droits et obligations de chacun, la conclusion d'une convention est nécessaire. Celle-ci précisera, notamment, les frais de première dépose à la charge du SEVADEC, le loyer mensuel par contenant, le coût de collecte et de traitement des pneus sales à la charge de notre syndicat ou encore les conditions de mise à disposition, collecte et traitement des bennes de pneus propres.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 1^{er} décembre 2020, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER cette convention,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents y afférents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
B.P. 10
62107 CALAIS CEDEX

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le
16 DEC. 2020

Décision rendue exécutoire
Le 22/12/2020
Certifié
L'ordonnateur